



## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

-----  
**Séance du 17 octobre 2017**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

*La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h15*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard

**C.C.V.M :** BERGER Joël ; MORALES Roland

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; MAURICE Yves ; RUTKOWSKI Serge

**C.C.L.L :** PROST Jean-Paul

**Secrétaire de séance :** DAUDEY Pierre

**Procuration de vote :**

**Mandants :** LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice

**Mandataires :** GALLIOU Françoise ; FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; THIEBAUT Catherine ; JAVAUX Thomas

**Objet :** Fourniture de gobelets réutilisables aux structures organisatrices d'événements

## **FOURNITURE DE GOBELETS REUTILISABLES AUX STRUCTURES ORGANISATRICES D'ÉVÉNEMENTS**

**Rapporteur** : Madame Françoise GALLIOU, Vice-Présidente

### **CONTEXTE**

Le prêt de gobelets réutilisables proposé par le SYBERT est en plein expansion. 84 demandes de réservation ont été faites en ligne depuis le mois d'avril 2017, date à laquelle le nouveau prestataire de gestion-lavage a été désigné (Fiesta Avenue) ; ce qui représente environ 90 000 gobelets en à peine 6 mois ! Pour rappel, en 2016, nous avons effectué 92 prêts pour un total de 85 000 gobelets.

	2016	2017 (Réel, du 1 <sup>er</sup> avril au 5 septembre)	2017 (Extrapolation sur l'année)
Nombre de prêt	92	84	200
Nombre de gobelets	85 000	90 000	216 000

Pour l'année 2017, le budget prévisionnel de gestion-lavage est plafonné à 15 000 € HT. Si le service continue sa progression et voit le nombre d'utilisateurs augmenter, le montant plafonné risque donc d'être atteint.

Une des solutions pour maîtriser les coûts liés à cette prestation de location-lavage serait de doter les associations et les communes, qui le souhaitent, de gobelets réutilisables. Cette solution permettrait à certaines structures, utilisatrices fidèles à ce système, d'éviter des déplacements fréquents et au SYBERT d'éviter les coûts de lavage.

Il est proposé de lancer une consultation pour l'achat de gobelets réutilisables floqués au logo du SYBERT, mais d'une couleur différente du gobelet existant déjà. L'objectif de la consultation est d'obtenir un prix compétitif par gobelet (environ 0,50 €/gobelet), à travers une commande en nombre puis de les céder aux structures qui en feraient la demande. Le SYBERT vendrait ces gobelets à un tarif préférentiel, à définir, par exemple 50 % du prix d'acquisition. Le lavage des gobelets serait à la charge des structures.

Un sondage est en cours afin de recueillir l'avis des utilisateurs de gobelets sur ce principe d'achat de gobelets.

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :**

- **le principe de doter les structures (collectivités ou associations du territoire SYBERT) en gobelets réutilisables à un tarif préférentiel de 0,25 € HT/pièce**

- la limitation du nombre de gobelets distribués par structure entre 100 et 500 gobelets maximum,
- le lancement d'une consultation pour l'achat de gobelets réutilisables selon la procédure adéquate.

**Les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés, le cas échéant, sur le budget 2017 ouvert à ce jour, par virement de crédit (compte 6068).**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité